

DÉPARTEMENT

AIN

-----

CANTON

GEX

-----

**Commune de**

GRILLY

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04/07/2011 À 20H30**

Présidence : Jean-Pierre MOSSIERE, Maire de Grilly

Secrétariat de séance : Monique BERRIA.

Présents : Jean-Pierre MOSSIERE, Gilbert BAYS, Monique BERRIA, Hubert PERROUSSET, Denis GAVILLET, Hugues-Olivier BORES, Catherine DE VIALET, Éric GENDRE, Marie-Angèle MANN, Nathalie MAILLARD, Denis MUGNIER.

Absent ayant donné procuration : Daniel BADAUT (à Gilbert BAYS) Jacky BOZON (à Jean-Pierre MOSSIERE).

Absents excusés : Judith HEBERT, Marie VIBERT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2011.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**0 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 06/06/2011.**

Le président de séance, Jean-Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal 06/06/2011.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 13

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

**1 - DÉLIBÉRATION n° 1 : Rénovation de la grange – lot n°1 Avenant n°2.**

Lors de sa réunion du 04/10/2010, par 2 délibérations, le Conseil municipal avait voté :

➤ L'avenant n°3 au lot n°1 (gros œuvre) en vue d'englober dans le marché, les frais d'alimentation électrique temporaire souscrits traditionnellement par l'entreprise réalisant les travaux de gros œuvre pour le compte de la Commune.

➤ Le remboursement des frais engagés par l'entreprise SBA (titulaire du lot n°1 du marché de rénovation de la grange), relatifs au compteur provisoire de chantier, sur présentation des factures y correspondant.

L'entreprise SBA, sur la base de ces 2 délibérations, a présenté début juin sa demande de remboursement de 1 536,60 € correspondants aux frais d'alimentation électrique provisoire. Toutefois, la trésorerie de Ferney-Voltaire a rejeté le mandatement de cette dépense, au motif que la numérotation de l'avenant contractuel était incorrecte par rapport à la numérotation de l'avenant voté par le Conseil municipal. En effet, la totalité des situations payées à l'entreprise SBA mettant en évidence le paiement d'un seul avenant, la numérotation de l'avenant voté par le Conseil municipal (n°3) ne coïncide pas avec la numérotation l'avenant contractuel (n°2).

En vue de mettre en adéquation ces numérotations, et pour répondre aux observations de la trésorerie de Ferney-Voltaire, Jean-Pierre MOSSIERE demande au Conseil municipal, sur la base des délibérations 2010-47 et 2010-48 du 04/10/2010, de corriger la numérotation de l'avenant n°3 en avenant n°2 pour permettre le remboursement des frais de compteur provisoire engagés par l'entreprise SBA.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 13

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

## **2 - DÉLIBÉRATION n° 2 : Revalorisation de la valeur faciale des tickets-restaurant.**

La Commission Administration, souhaitant développer l'action sociale de la Commune au profit des agents communaux, a examiné, lors de sa dernière réunion, la possibilité d'augmenter la valeur faciale du ticket-restaurant. Bénéficiant actuellement de 10 tickets-restaurant par mois dont la valeur faciale est de 6 € (financés à 60% par la Commune et 40% par l'agent), la proposition consisterait en une hausse de la valeur faciale du ticket restaurant qui passerait à 8 € (au lieu de 6 € actuellement).

Cette hausse de 2 € du ticket-restaurant représenterait ainsi une charge supplémentaire annuelle pour la Commune de 1000 € environ et un gain par agent de 96 € annuels.

Jean-Pierre MOSSIERE demande au Conseil municipal de revaloriser la valeur faciale du ticket-restaurant et de le porter ainsi à 8 € dans le respect des conditions de financement et des limites posées par la délibération 2008-55 du 04/11/ 2008 (60% de participation financière de la Commune, et limite de 10 tickets par agent et par mois).

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :*

POUR : 13

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

## **3 - Questions diverses :**

### **3.1 Informations diverses :**

Jean-Pierre MOSSIERE laisse la parole aux élus qui souhaitent communiquer des informations au Conseil municipal.

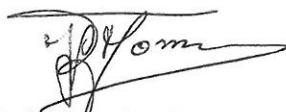
### **3.2 Date des prochaines Commissions et du prochain Conseil Municipal :**

Le prochain Conseil municipal est fixé au 05/09/2011 à 20H30.

Les dates des prochaines Commissions sont fixées :

- Travaux, urbanisme : les 18/07/2011 à 19H00 et 29/08/2011 à 19H00 ;
- Finances : le 19/09/2011 à 19H00
- CCAS : le 08/09/2011 à 20H30.

Jean-Pierre MOSSIERE clôture la séance à 21H00.



Le Président de séance  
Jean-Pierre MOSSIERE



Le Secrétaire de séance  
Monique BERRIA